



CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

18 / 01 / 2021

Négociation de la convention collective

Round final !

La **CFDT-CCI** se félicite d'avoir été entendue par la Délégation Employeur, suite à sa demande d'une ultime réunion pour finaliser le texte.

Au cours de cette réunion, prévue le 27 janvier prochain, nous veillerons à :

- ☑ Ajouter les points sur lesquels des accords avaient pourtant été trouvés, sans qu'ils soient repris dans le projet soumis à signature ;
- ☑ Reprendre les sujets qui avaient fait consensus mais qui devaient être retravaillés ;
- ☑ Améliorer la forme du document, à savoir : expliciter certains termes, supprimer les doublons et éclaircir certains passages pour éviter les mauvaises interprétations ;
- ☑ Faire revenir le nombre de jours de travail pour les cadres au forfait à 211 jours contre 214 dans la proposition, puisque la Délégation Employeur a confirmé en séance qu'il serait aligné sur celui des agents publics dans chaque CCIR ;
- ☑ Ajouter le squelette de l'Accord qui doit être négocié en 2021 pour les personnels enseignants que nous avons fait parvenir à la demande de CCI France ;
- ☑ Planifier les négociations pour les accords nationaux ultérieurs.

La **CFDT-CCI** compte sur cette ultime réunion et ces corrections pour signer le texte, et espère être rejointe par d'autres organisations syndicales.

Cette nouvelle convention collective sera le point de départ du nouveau socle social que nous ne manquerons pas de faire évoluer ensuite, au travers d'accords nationaux et régionaux.

Oui à une convention collective propre aux CCI !

Soutenez notre action, adhérez à la CFDT-CCI !



facebook.com/cfdt.cci

twitter.com/cfdtcci

www.cfdt-cci.com